

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (1^{er} et 3 MAI 1954) ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONCERNANT LA CONSTRUCTION ET L'UTILISATION D'UNE STATION LORAN PAR LA GARDE CÔTIÈRE DES ÉTATS-UNIS AU CAP CHRISTIAN, ÎLE DE BAFFIN

I

*Le Secrétaire d'État par interim aux Affaires extérieures à
l'Ambassadeur des États-Unis au Canada*
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

N^o D-99

OTTAWA, le 1^{er} mai 1954

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer à notre Aide-Mémoire du 20 mai 1953, aux termes duquel le Gouvernement canadien accordait à votre Gouvernement un droit d'entrée sur l'emplacement de la station Loran qu'il est question d'établir au cap Christian (Île de Baffin) et selon lequel autorisation était donnée d'entreprendre les travaux préliminaires décrits dans votre note n^o 221 du 16 avril 1953, sous réserve des conditions énoncées dans ledit Aide-Mémoire.

Comme le Gouvernement canadien estime que la construction et l'utilisation d'une station Loran au cap Christian répond à un besoin de la défense des deux pays, il est disposé à autoriser l'installation et l'utilisation de la station projetée par la Garde côtière des États-Unis, pourvu qu'il existe des crédits à cette fin et en conformité des conditions énoncées à l'Annexe à la présente note. Si ces conditions sont agréées par votre Gouvernement, la présente note et votre réponse pourraient constituer un accord entre nos deux Gouvernements au sujet de la station projetée.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

BROOKE CLAXTON

*Secrétaire d'État par intérim
aux Affaires extérieures*

Son Excellence Monsieur R. Douglas Stuart
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique
100, rue Wellington
Ottawa